

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DAC 668 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif D'Europe –E.C.U.J.E. (10e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 812 en date des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 ;

Vu la convention signée en date du 6 mars 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2020, par lequel madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif D'Europe –E.C.U.J.E ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 30 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 60.000 euros est attribuée au titre de 2020 à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif D'Europe – E.C.U.J.E, 119, rue La Fayette 75010 Paris, afin de soutenir ses activités culturelles, soit un montant de 30.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2020_09572, 39625.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif D'Europe –E.C.U.J.E. un avenant à convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense de 30.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO